

<b>PATINAGE GATINEAU</b>	
<b>Politique # : PG-001</b>	
<b>INSCRIPTIONS ET TARIFICATIONS</b>	<b>Version 6 : août 2019</b>

\* Le masculin est employé dans ce document strictement afin d'alléger le texte. Il comprend en tout temps son équivalent féminin.

*A) Objectif*

Cette politique a pour but d'uniformiser l'application de la tarification à nos divers programmes incluant celle de l'inscription tardive ou particulière pour chaque patineur.

*B) Champ d'application*

Cette politique s'applique à tous les patineurs membres de Patinage Gatineau ainsi qu'à tout autre patineur membre d'autres clubs désirant patiner sur les heures de glace de Patinage Gatineau. Lorsqu'on indique une action par un patineur, tel que remplir un formulaire, effectuer un paiement, etc. Il est compris que le parent ou le tuteur du patineur doit effectuer cette action pour le patineur mineur.

*C) Tarification*

La tarification est établit pour chaque programme à chaque année par les membres du Conseil d'administration (C.A.) ou un sous-comité délégué par le C.A. Les taux seront publiés sur les formulaires d'inscription postés aux membres existants, disponibles sur le site internet du club, dans les guides d'automne et d'hiver des loisirs de la ville de Gatineau et à divers endroits dans les arénas de Gatineau. Ils seront habituellement disponibles au mois d'août pour la session de septembre à mars et au mois de décembre pour la période de janvier à mars et en mars pour la prolongation. La tarification d'un programme est divisé en deux parties soit les frais fixes (frais d'inscriptions obligatoire à Patinage Canada ainsi qu'un frais d'administration) et le coût du programme.

*D) Inscription*

L'inscription se fait à des dates et moyens pré-établis par le club. Il est obligatoire d'être inscrit avant de participer à un programme. Un patineur non-inscrit se verra refuser l'accès à nos glaces. Les places sont limitées et seront ajustées selon les disponibilités par le conseil d'administration ou un sous-comité du conseil d'administration.

Il y aura un frais additionnel de \$30.00 pour les inscriptions reçues après la date limite prévue pour les inscriptions des patineurs du privé. Le cas échéant, le patineur ne sera pas inscrit à Patinage Canada tant que le montant additionnel ne sera pas acquitté et pourrait se voir refuser l'accès aux sessions de Patinage Gatineau. Ce montant ne s'applique pas aux Patineurs qui n'étaient pas inscrits au privé l'année précédente ou à ceux qui arrivent de l'extérieur.

- 1) **Programmes Patinage Plus et Privés** : Les inscriptions seront effectuées et les tarifs pour ces programmes seront publiés tel qu'indiqués ci haut.
- 2) **Programmes complémentaires Patinage Plus** : Les programmes complémentaires, tel que défini par le Club à chaque année, doivent obligatoirement être accompagnés d'une inscription à un programme régulier tel que le 1 ou 2 fois par semaine.

- 3) **Sport-études** : Un tarif privilégié est offert aux patineurs membres de Patinage Gatineau qui sont inscrits à un programme reconnu de Sports-études à temps plein. Cette inscription est obligatoire et permet aux patineurs d'avoir accès aux heures régulières du Club (lorsqu'il n'y a pas de regroupement de groupes dû à des compressions d'horaire) pendant la saison de septembre à mars.
- 4) **Programme danse seulement** : Un tarif privilégié est offert aux patineurs membres de Patinage Gatineau qui sont inscrits à un programme de danse seulement pour un soir semaine pré-établi par le Conseil d'administration.
- 5) **Prolongation** : Seulement les patineurs déjà inscrits à Patinage Canada pendant la saison en cours peuvent s'inscrire à la prolongation. Les membres des autres Clubs devront fournir la preuve de leur inscription à Patinage Canada en plus d'une preuve de test en style libre pour aider au classement des groupes.

Aucune tarification spéciale ne sera accordée à des patineurs qui veulent patiner moins souvent que le nombre prévu à l'horaire.

#### E) *Inscription tardive*

Une inscription tardive est une nouvelle inscription présentée après le début des cours. La date applicable est la date de début de la participation au programme. Les tarifs pour le coût des programmes seront ajustés de la façon suivante :

Inscription en:	% du tarif annuel du programme
Sept.-oct.	100%
Nov	85%
Dec	70%
Jan	50%

De plus, les frais fixes (frais d'inscription à Patinage Canada ainsi que les frais d'administration) seront ajoutés au coût du programme.

**Patinage Plus – programmes hivernaux** : Il faut cependant noter que les tarifs des programmes du Patinage Plus sont réaffichés pour les inscriptions hivernales en janvier. Donc, ces nouveaux taux sont applicables pour janvier pour ces programmes. Une inscription aux programmes hivernaux paiera 100% du taux hivernale. La date limite des inscriptions sera le 1<sup>er</sup> février, après cette date nous n'acceptons plus d'inscription pour ces groupes.

#### F) *Inscription à plus d'un programme privé.*

Si un patineur membre de Patinage Gatineau s'inscrit à plus d'un programme privé, le coût du deuxième programme sera réduit de \$10 . Les frais fixes ne s'appliquent pas au deuxième programme.

#### G) *Inscription d'un membre d'un autre club*

- i. Résidents de la Ville de Gatineau : Si un membre d'un autre club qui est résident de la Ville de Gatineau veut s'inscrire à un programme et qu'il est déjà inscrit à Patinage Canada pour l'année concernée, le tarif sera réduit du coût d'inscription à Patinage Canada. Une preuve d'inscription peut être demandée.

- ii. Non-résidents de la Ville de Gatineau : Une majoration de 50% sera ajoutée à tous membres d'un autre club et non-résidents de Gatineau qui veulent s'inscrire à un programme. Une preuve d'inscription sera demandée.
- iii. Un membre d'un autre club peut aussi patiner sur les glaces de Patinage Gatineau de façon sporadique comme invité pour la saison régulière de septembre à mars. Aucun invité ne sera permis pendant la session de prolongation. Dans tel cas, les procédures expliquées dans la politique «PG-003 – Définitions de groupe et Permissions spéciales » devront être suivies. Cependant, si un patineur désire patiner de façon régulière (exemple : 1 fois semaine), le tarif pour l'année complète sera exigé.

#### H) *Remboursement*

##### **Pour un patineur du Patinage Plus :**

Pour les membres inscrits à la saison complète (septembre à mars), la date limite pour faire une demande de remboursement est le 30 septembre.

Pour les membres inscrits pour la session d'hiver seulement (janvier à mars), la date limite pour faire une demande de remboursement est le 15 janvier.

Dans les deux situations les frais de 45 \$ (frais d'inscription à Patinage Canada) ne sont pas remboursable ainsi que des frais de 25\$ de frais administration.

Pour faire une demande de remboursement, vous devez nous faire parvenir par courriel en indiquant le nom de l'enfant, sa date de naissance. Prévoir 4 semaines pour recevoir le remboursement.

##### **Pour un patineur du Privé :**

Pour un patineur du privé, il n'y a aucun remboursement car les frais payés lors de l'inscription sont des frais de membre à Patinage Gatineau.

#### I) *Transfert*

Un patineur peut demander de transférer son dossier à Patinage Gatineau. Il doit s'inscrire et indiquer sa demande de transférer son dossier d'un autre club. Si l'inscription demandée est pour une nouvelle année et le patineur n'y est pas déjà inscrit, il doit seulement payer les frais habituels d'inscription.

Si le patineur est déjà inscrit à un autre club pour l'année en cours, il doit suivre le processus de transfert conformément aux directives de Patinage Canada. Il doit faire compléter un formulaire pour chaque club concerné. Les formulaires complétés seront retournés à Patinage Canada. Patinage Canada facture des frais de 25\$ pour un transfert d'un membre actif. Ces frais supplémentaires sont donc assumés par le patineur et ce en plus des frais d'inscription habituelles.

#### J) *Inscription d'un autre membre d'une même famille*

Chaque membre supplémentaire d'une même famille inscrit reçoit un rabais d'inscription de 10,00\$ par programme. Ce rabais ne s'applique pas aux programmes complémentaires.

K) *Inscription non-payée et chèque sans provision*

Tout patineur dont les frais de cotisation sont en souffrance se verra refuser l'accès au programme jusqu'au règlement complet de la cotisation.

Patinage Gatineau chargera un frais additionnel de 25\$ pour tout chèque sans provision. Suite à un chèque sans provision, le club se réserve le droit d'exiger l'acquittement du compte en argent comptant.

**Adopté par le conseil d'administration le 15 avril 2009**